VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Charmant Cottage-Résidence avec Terrains Spacieux et Embellissements,

No 3611 RUE CARONDELET.

Entre les rues Poucher et Amélie.

Succession de Frank Emmett.

No 70,799—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI le 10 septembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 5 août 1903 de l'Hon W. P. Sommerville, juge de la susdite Cour Division D agissant pour l'Hon. George H. Theard, juge de la Division C, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le charmant cottage érigé à un étage No 3611 rue Carondelet, retiré du trottoir, élevé très haut de terre et contenant de vastes galeries sur la façade, sur arrière et dans le fond, vestibules, salons bibliothèque, salle à manger, office, cuisine, six chambres à coucher, deux chambres à bain, et toutes facilités modernes. La maison est élégamment tapissée et décorée. Le terrain et dirigé en jardin, pelouses et allées. Les terrains sont tracés en paysage jardin pelouse et promenades. Le terrain est décrit comme une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits y vous privilèges et servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville et borné par les rues Carondelet, Foucher, Baronne et Amélie. Ladite portion de terre mesurant quatre-vingt dix pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur sur le côté vers la rue Foucher de cent quarante-sept pieds neuf pouces sur cent quarante-sept pieds neuf pouces sur la ligne de côté vers la rue Amélie, sur une largeur dans le fond de quatre-vingt dix pieds le tout plus ou moins.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance devant être représentée par des billets en 1 2 et 3 ans de crédit spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les primes payées par l'acquéreur au profit des billets, et l'acquéreur assumant les taxes d'Etat dues et exigibles en 1903, en plus et au dessus du prix de la vente. L'acte devant contenir toutes les clauses usuelles. 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente par devant Jeff C. Wenck notaire devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, aux frais de l'acquéreur.

9 août—9 16 23 30—sept 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Au plus haut enchérisseur.

VENTE EN PARTAGE

De propriétés de choix, de commerce et de Placement.

Le magasin à quatre étages, avec façade en granit, No 316 rue Carondelet entre les rues Gravier et Union.

A proximité de la grande amélioration qui se fait dans le voisinage

Un placement de promesse et de stabilité.

La résidence double substantielle en briques, à deux étages.

Nos 743 et 745 rue Julie, à l'encoignure N.-E. de la rue Carondelet.

Mary Jane MacRae, curatrice de la mineure Madeline Hope MacRae vs Mattie Winans Smith, femme de Reginald William Presseprich et als

No 70,982—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI le 27 août 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 16 juillet 1903 et signé le 22 juillet 1903 par l'Hon. John St. Paul, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° La propriété commerciale de choix No 216 rue Carondelet, dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Carondelet et Union, Gravier et St Charles. Le lot de terre est désigné par le No 5 sur un plan dressé par Joseph Pilié voyer le 21ème jour d'avril 1832 et annexé à un acte passé pardevant G. E. Stringer, ancien notaire en cette ville, et mesurant 25 pieds de face à la rue Carondelet la même mesure en large dans le fond, par une profondeur de 94 pieds 8 1/4 pouces et un quart d'un pouce anglais, que le divise du lot No 4 et 94 pieds 10 pouces et 6/8 de pouces sur le côté vers la rue Union le tout en mesure américaine.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à quatre étages, avec une massive façade en granit, qui donnant une apparence de permanence qu'aucun autre matériaux ne possède en vue des grandes améliorations maintenant en voie d'achèvement dans le voisinage. Cette propriété est un des meilleurs placements qui se puisse trouver. Sa vente au bail ci-dessus expirant le 30 septembre 1904.

2° La bâtisse substantielle double en briques à deux étages Nos 743 et 745 rue Julie à l'encoignure N.-E. de la rue Carondelet dans le Premier District de cette Ville dans l'îlet borné par les rues Julie Girod Carondelet et St Charles contenant de chaque côté 9 chambres vestibule chambre à bain galeries, citernes, hangar etc. le lot de terre est désigné par la lettre A sur un plan dressé par Julius Koch, architecte, une copie ou croquis duquel plan est annexé pour référence à un acte de vente reçu passé pardevant Hunière Rotin, notaire, le 4 septembre 1888 et mesurant d'après ledit plan 43 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Julie sur 96 pieds de profondeur et façade sur la rue Carondelet et entre lignes parallèles ensemble avec l'usage d'une allée de quatre pieds de largeur dans le fond, en commun avec ledit lot et d'autres. Ledit lot formant l'encoignure des rues Carondelet et Julie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant. La propriété est en bon état bâtisse et est à proximité des marchés, écoles églises et à quelques minutes du marché du centre des affaires, toujours bien louée et rapportant un placement désirable et rémunérateur au taux de $1000 par an payable le 30 septembre 1904.

Termes et conditions—Pour le 1/4 d'intérêt de la dernière un tiers ou plus comptant et la balance en 1 et 2 ans de crédit à l'option de l'acquéreur, mais le paiement de différence devant être représentée par des billets également garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, payable par mois, ou de temps à autre à la volonté de l'acquéreur, ou le tout peut être payé comptant à son option, à tout moment avant la vente. Les primes d'assurance devant être payées par l'acquéreur au profit des vendeurs, et les taxes d'Etat pour 1903 et les suivantes devant être payées par l'acquéreur. Les améliorations devant être maintenues assurées au profit des vendeurs jusqu'au paiement final. Les taxes d'Etat dues et exigibles en 1903, en plus et au dessus du prix de la vente. L'acte devant contenir toutes les clauses usuelles. 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Jeff C. Wenck notaire devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, aux frais de l'acquéreur.

9 août—9 16 23 30—sept 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Au plus haut enchérisseur.

VENTE EN PARTAGE

De propriétés de choix, de commerce et de Placement.

Le magasin à quatre étages, avec façade en granit, No 316 rue Carondelet entre les rues Gravier et Union.

A proximité de la grande amélioration qui se fait dans le voisinage

Un placement de promesse et de stabilité.

La résidence double substantielle en briques, à deux étages.

Nos 743 et 745 rue Julie, à l'encoignure N.-E. de la rue Carondelet.

Mary Jane MacRae, curatrice de la mineure Madeline Hope MacRae vs Mattie Winans Smith, femme de Reginald William Presseprich et als

No 70,982—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI le 27 août 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 16 juillet 1903 et signé le 22 juillet 1903 par l'Hon. John St. Paul, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° La propriété commerciale de choix No 216 rue Carondelet, dans la premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Carondelet et Union, Gravier et St Charles. Le lot de terre est désigné par le No 5 sur un plan dressé par Joseph Pilié voyer le 21ème jour d'avril 1832 et annexé à un acte passé pardevant G. E. Stringer, ancien notaire en cette ville, et mesurant 25 pieds de face à la rue Carondelet la même mesure en large dans le fond, par une profondeur de 94 pieds 8 1/4 pouces et un quart d'un pouce anglais, que le divise du lot No 4 et 94 pieds 10 pouces et 6/8 de pouces sur le côté vers la rue Union le tout en mesure américaine.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à quatre étages, avec une massive façade en granit, qui donnant une apparence de permanence qu'aucun autre matériaux ne possède en vue des grandes améliorations maintenant en voie d'achèvement dans le voisinage. Cette propriété est un des meilleurs placements qui se puisse trouver. Sa vente au bail ci-dessus expirant le 30 septembre 1904.

2° La bâtisse substantielle double en briques à deux étages Nos 743 et 745 rue Julie à l'encoignure N.-E. de la rue Carondelet dans le Premier District de cette Ville dans l'îlet borné par les rues Julie Girod Carondelet et St Charles contenant de chaque côté 9 chambres vestibule chambre à bain galeries, citernes, hangar etc. le lot de terre est désigné par la lettre A sur un plan dressé par Julius Koch, architecte, une copie ou croquis duquel plan est annexé pour référence à un acte de vente reçu passé pardevant Hunière Rotin, notaire, le 4 septembre 1888 et mesurant d'après ledit plan 43 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Julie sur 96 pieds de profondeur et façade sur la rue Carondelet et entre lignes parallèles ensemble avec l'usage d'une allée de quatre pieds de largeur dans le fond, en commun avec ledit lot et d'autres. Ledit lot formant l'encoignure des rues Carondelet et Julie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant. La propriété est en bon état bâtisse et est à proximité des marchés, écoles églises et à quelques minutes du marché du centre des affaires, toujours bien louée et rapportant un placement désirable et rémunérateur au taux de $1000 par an payable le 30 septembre 1904.

Termes et conditions—Pour le 1/4 d'intérêt de la dernière un tiers ou plus comptant et la balance en 1 et 2 ans de crédit à l'option de l'acquéreur, mais le paiement de différence devant être représentée par des billets également garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, payable par mois, ou de temps à autre à la volonté de l'acquéreur, ou le tout peut être payé comptant à son option, à tout moment avant la vente. Les primes d'assurance devant être payées par l'acquéreur au profit des vendeurs, et les taxes d'Etat pour 1903 et les suivantes devant être payées par l'acquéreur. Les améliorations devant être maintenues assurées au profit des vendeurs jusqu'au paiement final. Les taxes d'Etat dues et exigibles en 1903, en plus et au dessus du prix de la vente. L'acte devant contenir toutes les clauses usuelles. 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Jeff C. Wenck notaire devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, aux frais de l'acquéreur.

9 août—9 16 23 30—sept 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Au plus haut enchérisseur.

VENTE EN PARTAGE

De propriétés de choix, de commerce et de Placement.

Le magasin à quatre étages, avec façade en granit, No 316 rue Carondelet entre les rues Gravier et Union.

A proximité de la grande amélioration qui se fait dans le voisinage

Un placement de promesse et de stabilité.

La résidence double substantielle en briques, à deux étages.

Nos 743 et 745 rue Julie, à l'encoignure N.-E. de la rue Carondelet.

Mary Jane MacRae, curatrice de la mineure Madeline Hope MacRae vs Mattie Winans Smith, femme de Reginald William Presseprich et als

No 70,982—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI le 27 août 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 16 juillet 1903 et signé le 22 juillet 1903 par l'Hon. John St. Paul, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° La propriété commerciale de choix No 216 rue Carondelet, dans la premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Carondelet et Union, Gravier et St Charles. Le lot de terre est désigné par le No 5 sur un plan dressé par Joseph Pilié voyer le 21ème jour d'avril 1832 et annexé à un acte passé pardevant G. E. Stringer, ancien notaire en cette ville, et mesurant 25 pieds de face à la rue Carondelet la même mesure en large dans le fond, par une profondeur de 94 pieds 8 1/4 pouces et un quart d'un pouce anglais, que le divise du lot No 4 et 94 pieds 10 pouces et 6/8 de pouces sur le côté vers la rue Union le tout en mesure américaine.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à quatre étages, avec une massive façade en granit, qui donnant une apparence de permanence qu'aucun autre matériaux ne possède en vue des grandes améliorations maintenant en voie d'achèvement dans le voisinage. Cette propriété est un des meilleurs placements qui se puisse trouver. Sa vente au bail ci-dessus expirant le 30 septembre 1904.

2° La bâtisse substantielle double en briques à deux étages Nos 743 et 745 rue Julie à l'encoignure N.-E. de la rue Carondelet dans le Premier District de cette Ville dans l'îlet borné par les rues Julie Girod Carondelet et St Charles contenant de chaque côté 9 chambres vestibule chambre à bain galeries, citernes, hangar etc. le lot de terre est désigné par la lettre A sur un plan dressé par Julius Koch, architecte, une copie ou croquis duquel plan est annexé pour référence à un acte de vente reçu passé pardevant Hunière Rotin, notaire, le 4 septembre 1888 et mesurant d'après ledit plan 43 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Julie sur 96 pieds de profondeur et façade sur la rue Carondelet et entre lignes parallèles ensemble avec l'usage d'une allée de quatre pieds de largeur dans le fond, en commun avec ledit lot et d'autres. Ledit lot formant l'encoignure des rues Carondelet et Julie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant. La propriété est en bon état bâtisse et est à proximité des marchés, écoles églises et à quelques minutes du marché du centre des affaires, toujours bien louée et rapportant un placement désirable et rémunérateur au taux de $1000 par an payable le 30 septembre 1904.

Termes et conditions—Pour le 1/4 d'intérêt de la dernière un tiers ou plus comptant et la balance en 1 et 2 ans de crédit à l'option de l'acquéreur, mais le paiement de différence devant être représentée par des billets également garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, payable par mois, ou de temps à autre à la volonté de l'acquéreur, ou le tout peut être payé comptant à son option, à tout moment avant la vente. Les primes d'assurance devant être payées par l'acquéreur au profit des vendeurs, et les taxes d'Etat pour 1903 et les suivantes devant être payées par l'acquéreur. Les améliorations devant être maintenues assurées au profit des vendeurs jusqu'au paiement final. Les taxes d'Etat dues et exigibles en 1903, en plus et au dessus du prix de la vente. L'acte devant contenir toutes les clauses usuelles. 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Jeff C. Wenck notaire devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, aux frais de l'acquéreur.

9 août—9 16 23 30—sept 6 10

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DIX LOTS SUR LA RUE STATE,

Près du Nouveau Chemin de Fer.

Ces lots seront vendus séparément

Propriété de Magasin, sur la rue Magasins,

Près du Marché Magasins.

Quatre Magasins en Briques

Rue Magasins, près du Marché Neuvième.

No 1115 RUE NEUVIEME,

—AUSSI—

Le Charmant Cottage Elevé,

3133 rue du Camp, coin Neuvième.

—ET—

Les Cottages Doubles,

2020-22 et 2024-26 rue Sixième.

A L'ENCAN!!!

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

Aussi au même moment et endroit et sous les mêmes conditions de vente susmentionnés ci-dessus, je vendrai

1 Le cottage résidence astrayant, No 3133 rue du Camp, à l'encoignure Neuvième, d'après le plan.

2 Le cottage double Nos 2020-22 rue Sixième, entre les rue Remparts et Saratoga, d'après le plan.

3 Le cottage double Nos 2024-26 rue Sixième, entre les rues Remparts et Saratoga, d'après le plan.

J. J. McLoughlin avocat.

J. L. ONORATO.
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières
303 rue Baronne.
9 août—9 16 23 30—sept 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double Nos 5304-5306 rue du Camp ruet Valmont, Lebatine et Magasins, A L'ENCAN, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, MARDI le 1er septembre 1903 à midi, succession de Mme Emily Craig No 70,046 Cour Civile de District Division D. Conformément à et en vertu d'un ordre de l'Honorable John St. Paul, juge de la Cour Civile de District Division C, agissant pour l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Division D maintenant absent en congé, ledit ordre rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée le 27 juillet 1903, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 1er septembre 1903, à midi, la propriété foncière ci-dessous

PROPRIETE FONCIERE.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits y appartenant et en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Valmont, Léontine et Magasins; ledit lot est désigné par le numéro quarante mesurant trente et un pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent six pieds six pouces et six lignes sur la ligne de côté du lot No Trente et cent sept pieds neuf pouces et sept lignes sur la ligne de côté du lot No Quarante.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur la partie de crédit de ladite vente devant être attestée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date d'adjudication jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénable, et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat et autres clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1903 devant être payées par l'acquéreur.

L'acte de vente pardevant Fred Zengel notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Ces propriétés ensemble sont louées au taux de $14 par mois.

J. F. Walton avocat.
9 août—9 16 23 30—sept 6 13 15

Peter Gallagher

Successeur de Curtis et Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 1024-26 rue des Français,

Entre les rues St-Claude et Remparts.

(Un cottage double en 1 étage)

Succession de Mme Dominique Ducros.

No 71,137 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D.

PAR PETER GALLAGHER encanteur No 138 rue Carondelet MARDI le 22 septembre 1903—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D Hon W. B. Sommerville juge agissant pour Hon J. C. Walter E. juge de la Division A qui est par absent et congé daté ce jour 11 août 1903 et adressé à Peter Gallagher agent immobilier soussigné, ledit ordre rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée à Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne la propriété ci-après décrite à savoir

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Français St Claude Tolon et Lamarta mesurant trente six pieds dix pouces et six lignes de face à la rue Français sur 93 pieds 11 pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant le vendeur devant passer pour l'acte de vente devant être passé pardevant Walter L. Guasco notaire. Un dépôt de dix pour cent (10 00) devant être fait au moment de la vente.

PETER GALLAGHER Encanteur
No 846 rue Conti ne.

Robert Legier avocat
16 août—16 23 30—sept 6 13 20 22

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PETER GALLAGHER,

Successeur de Curtis & Gallagher.

LA VENTE DE LA SAISON.

UNE OCCASION DE PLACER VOTRE ARGENT

Dans des Propriétés Améliorées de Valeur dans le Populaire Deuxième District, où Vous Etes Toujours Certain de Collecter Votre Loyer.

Rendez-vous compte et assistez à cette grande vente le 22 SEPTEMBRE 1903.

Les améliorations sur les mêmes consistant en des cottages simples et doubles et en des résidences à deux étages, cet ancien établissement de boulangerie Nos 408 10 rue N. Villeré, à l'encoignure d'affaires des rues Canal et Galvez, et trois lots de terre vacants sur les rues Clouet et Claiborne; un coffrefort en fer et le certificat No 359 de la "Suburban Building and Loan Association."

Nos 1231 RUE DUMAINE,	Nos 1421 RUE DUMAINE,	Nos 1823 25 RUE DUMAINE.
Nos 1-23 15 RUE DUMAINE	Nos 1811 RUE DUMAINE,	Nos 1833 34 RUE DUMAINE.
Nos 1900 02 AVE ESPLANADE	Nos 1523-25 RUE CONTI	Nos 408 10 RUE N. VILLERE.
Nos 418 20 22 24 26 28 N VILLERE,	Nos 420 32 34 N VILLERE	No 1518 RUE ST LOUIS
Nos 1538 40 RUE ST LOUIS,	No 2133 RUE CANAL, COIN GALVEZ	Nos 112 14 RUE N. GALVEZ

TROIS LOTS VACANTS, COIN DES RUES CLAIBORNE ET CLOUET.

Afin d'effectuer un partage entre les héritiers et légitimes du défunt Gottfried Hoferbach et sa veuve défunte Jacobina Seither.

MOI, PETER GALLAGHER un encanteur dûment licencié offrirai en vente à midi, MARDI le 22me jour de septembre 1903 à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne en cette ville, dans affaire de la succession du défunt Gottfried Hoferbach et de sa femme décédée Jacobina Seither, No 70,623 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D en vertu d'un jugement rendu dans la susdite succession ci-dessus intitulée et numérotée par l'Hon John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, le 29 juillet 1903 agissant dans et pour l'Hon Walter B. Sommerville, juge de la Division D alors absent en congé, et signé par l'Hon. Walter B. Sommerville, juge de la Division D de ladite Cour, le 5 août 1903, et aussi en vertu d'un ordre signé par l'Hon. Walter B. Sommerville juge de la Division D de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans le 11 août 1903, homologuant les procédures d'une réunion de famille tenue en faveur des mineurs de la succession ci-dessus intitulée et numérotée No 70,623 la propriété ci-après décrite à savoir:

PREMIEREMENT—Le certificat No 359 pour les actions payées en entier du fonds capital de la Suburban Building and Loan Association de la valeur en pair de cent ($100 00) dollars chacun;

DEUXIEMEMENT—Un coffre fort en fer

Nos 420-32 34 RUE N. VILLERE, UNE BATISSE EN BRIQUES A UN ETAGE.

PREMIEREMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Villeré, Marais, Conti et St Louis désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District Division D rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage le lot est mesurant cinquante quatre (54) pieds neuf (9") pouces et six (6") lignes de face à la rue Villeré, cinquante cinq (55) pieds de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue St Louis de soixante trois (63) pieds et six (6") lignes et soixante trois (63) pieds six (6") lignes sur la ligne du côté opposé.

No 1518 RUE ST LOUIS, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A UN ETAGE.

QUATRIEMEMENT—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti et désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District Division D rendu dans cette succession et d'après lequel mesurant trente deux (32) pieds onze (11) pouces et deux (2") lignes de face à la rue St Louis la même largeur dans le fond sur cinquante cinq (55) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Villeré et cinquante cinq (55) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus près de la rue Marais.

Nos 426-28 RUE N. VILLERE. — UN COTTAGE DOUBLE.

CINQUIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District rendu dans cette succession et d'après lequel ladite portion de terre commençant à une distance de cinquante quatre (54) pieds neuf (9") pouces et une (1") ligne de l'encoignure des rues Villeré et St Louis mesurant de front cinquante cinq (55) pieds un (1) pouce et quatre (4") lignes de largeur et façade à la rue Villeré sur vingt sept (27) pieds six (6") pouces et deux (2") lignes de largeur dans le fond ensemble avec l'usage d'une allée commune mesurant quatre (4) pieds trois (3") pouces et quatre (4") lignes de largeur et façade à la rue Villeré sur vingt sept (27) pieds six (6") pouces et deux (2") lignes de largeur dans le fond ensemble avec l'usage de deux allées communes ou mitoyennes ledit lot sur ses deux lignes côtés et mesurant profondeur entre lignes parallèles de la rue St Louis à la rue Marais, mesurant trente deux (32) pieds six (6") pouces de face à la rue Villeré sur vingt sept (27) pieds six (6") pouces de largeur de façade à la rue Villeré sur vingt sept (27) pieds six (6") pouces de largeur et deux profondeurs chacune des dites allées convergeant en un point mesurant deux (2) pieds six (6") pouces sur chacune des lignes de côté.

Nos 418-20 RUE N. VILLERE, UN COTTAGE DOUBLE.

SEPTIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre D sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District Division D rendu dans cette succession et d'après lequel ladite portion de terre mesurant vingt six (26) pieds cinq (5") pouces et six (6") lignes de face à la rue Villeré sur quatre vingt seize (96) pieds de profondeur et vingt sept (27) pieds huit (8") pouces dans le fond ensemble avec l'usage d'une allée commune de même mesure en largeur et profondeur et vingt sept (27) pieds huit (8") pouces dans le fond ensemble avec l'usage d'une allée commune mesurant deux (2) pieds quatre (4") pouces et quatre (4") lignes de largeur et façade à la rue Villeré sur vingt sept (27) pieds huit (8") pouces et deux (2") lignes de largeur dans le fond ensemble avec l'usage de deux allées communes ou mitoyennes ledit lot sur ses deux lignes côtés et mesurant profondeur entre lignes parallèles de la rue St Louis à la rue Marais, mesurant trente deux (32) pieds six (6") pouces de face à la rue Villeré sur vingt sept (27) pieds six (6") pouces de largeur de façade à la rue Villeré sur vingt sept (27) pieds six (6") pouces de largeur et deux profondeurs chacune des dites allées convergeant en un point mesurant deux (2) pieds six (6") pouces sur chacune des lignes de côté.

Nos 1538-40 RUE ST LOUIS UN COTTAGE DOUBLE

HUITIEMEMENT—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Robertson, St Louis et Conti, désigné par la lettre C sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District Division D rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage ledit lot mesurant trente deux (32) pieds onze (11) pouces et deux (2") lignes de face à la rue St Louis sur cent cinq (105) pieds de profondeur entre lignes parallèles

No 1421 RUE DUMAINE, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A DEUX ETAGES

NEUVIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Marais et Villeré désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District Division D rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot ou portion de terre mesurant trente deux (32) pieds six (6") pouces et deux (2") lignes de face à la rue Dumaine sur cent vingt sept (127) pieds dix (10") pouces et six (6") lignes de profondeur entre lignes parallèles

TROIS LOTS VACANTS A L'ENCOIGNURE DES RUES CLOUET ET CLAIBORNE

DIXIEMEMENT—Un certain lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Clouet, Rendon, Robertson et Claiborne désignés par les Nos vingt deux (22) vingt trois (23) et vingt quatre (24) sur un devis ou certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District Division D rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage lesdits lots mesurant comme suit à savoir: Le lot No vingt deux (22) mesurant trente deux (32) pieds onze (11) pouces et deux (2") lignes de face à la rue Clouet sur cent dix (110) pieds dix (10") pouces et six (6") lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No vingt trois (23) mesurant comme ci-dessus sur cent dix (110) pieds dix (10") pouces et six (6") lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No vingt quatre (24) mesurant comme ci-dessus sur cent dix (110) pieds dix (10") pouces et six (6") lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots No vingt deux (22) et vingt trois (23) dans leurs totalité et mesurant trente (30) pieds de face à avenue Claiborne sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 408-410 RUE N. VILLERE UNE BATISSE EN BOIS A DEUX ETAGES AVEC FOUR A PAINS, OCCUPEE COMME RESIDENCE ET BOULANGERIE. BIEN LOUEE.

ONZIEMEMENT—Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes ses bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Villeré, Marais, Conti et Galvez désigné par la lettre F sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District Division D rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot commençant à une distance de soixante cinq (65) pieds trois (3") pouces et une (1") ligne de l'encoignure des rues Villeré et Conti et mesurant soixante et onze (71) pieds quatre (4") pouces et une (1") ligne de face à la rue Villeré sur neuf premières profondeur de soixante quatre (64) pieds sur la ligne de côté la plus près de la rue Conti de même retreint vingt trois (23) pieds trois (3") pouces et une (1") ligne de deuxième profondeur de trente deux (32) pieds à la ligne du fond sur laquelle il mesure quarante sept (47) pieds neuf (9") pouces et quatre (4") lignes et une profondeur de quatre vingt seize (96) pieds sur la ligne de côté opposée vers la rue St Louis.

Nos. 1523-25 RUE CONTI UN JOLI COTTAGE DOUBLE

DOUZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes ses bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Villeré, Marais, Conti et St Louis désigné par la lettre E sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District Division D rendu dans cette succession et d'après lequel ledit morceau ou portion de terre commençant à une distance de soixante quatre (64) pieds quatre (4") pouces et une (1") ligne de l'encoignure des rues Villeré et Conti et s'étendant vers la rue Marais, mesurant trente deux (32) pieds de face à la rue Conti sur quatre vingt neuf (89) pieds deux (2") pouces de profondeur entre lignes parallèles

No 1231 RUE DUMAINE, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A DEUX ETAGES.

TREIZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Nord Liberté et St Claude désigné par les Nos sept (7) sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District Division D rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage le lot recommençant à une distance de vingt huit (28) pieds neuf (9") pouces et une (1") ligne de l'encoignure des rues Nord Liberté et Dumaine et s'étendant vers la rue St Claude mesurant dix huit (18") pieds un (1") pouce et quatre (4") lignes de face à la rue Dumaine sur une première profondeur de quatre vingt sept (87) pieds quatre (4") pieds un (1") pouce et quatre (4") lignes sur une ligne parallèle à la rue Dumaine allant à la rue Nord Liberté sur laquelle rue ledit lot a une mesure de neuf (9") pouces et une (1") ligne sur une ligne parallèle à la rue Dumaine allant à la rue Nord Liberté sur laquelle rue ledit lot a une mesure de neuf (9") pouces et une (1") ligne sur une ligne parallèle à la rue Dumaine allant à la rue Nord Liberté sur laquelle rue ledit lot a une mesure profondeur sur la ligne de côté opposé la plus près de la rue St Claude, et a une largeur dans le fond de quarante six (46) pieds dix (10") pouces et cinq (5") lignes.

2133 RUE CANAL, RESIDENCE BUVETTE ET SALON DE BARBE.

QUATORZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Galvez, Iberville et Johnson, désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voy